**Compte rendu du Conseil d’équipe du 03/03/2022**

**Présents** : Jesús Alonso Carballés, Laure Beltran, Elvezio Canonica, Marthe Czerbakoff, Pierre Darnis, David De la Fuente, Raphaël Estève, Soraya Lani, Manon Frédéric Prot, Manon Naro, Nuria Rodríguez Lázaro, Julia Roumier, Isabelle Tauzin.

**Représentés** : Dominique Breton.

**Excusés** : Isabelle Bouchiba-Fochesato, Vincent Parello.

**Point 1 :** R. Estève accueille ce nouveau Conseil, dont il précise rapidement les attributions, en se réjouissant de la présence à titre individuel de chacun de ses membres. Il soulève immédiatement le problème que lui semble représenter le fait qu’à très court terme (cf point 2) deux composantes du laboratoire, Chispa et le Sirenh ne soient pas représentées au sein de ce Conseil, contrairement à ce qui était le cas précédemment. Il propose, après avoir consulté la Vice-Présidence Recherche sur ce point, que ces deux composantes puissent bénéficier d’une représentation consultative, et bien entendu non-délibérative, car il va sans dire que le présent Conseil, tirant sa pleine légitimité du mode absolument démocratique de sa désignation élective, ne saurait voir sa prérogative amoindrie par cette représentation. Les deux arguments avancés par le Directeur sont que dans de nombreuses UR, les responsables de composantes siègent de droit au Conseil, et qu’en outre, les deux entités concernées viennent de procéder à un renouvellement total ou partiel de leur direction : la pérennité de ce type de responsabilités était précisément l’une des raisons justifiant la volonté des précédents Conseils d’Ameriber de ne pas faire statutairement siéger les collègues en charge. Certains membres du Conseil expriment des réserves sur cette proposition du Directeur, et plus précisément sur sa systématicité, se prononçant plutôt en faveur d’invitations ponctuelles, notamment lors de la séance traditionnellement consacrée au vote du budget début novembre. D’autres collègues sont partagés : la question du cadre d’intervention verbal et des autres modalités de cette représentation est soulevée. R. Estève propose un vote, mais l’ensemble des membres du Conseil lui demande d’y sursoir car cette demande les prend au dépourvu. Un nouveau Conseil sera donc convoqué dans un mois pour y procéder.

**Point 2 :** Jesús Alonso Carballés, élu à ce Conseil, a informé il y a quelque temps déjà la Direction de sa volonté de ne plus faire partie du Sirenh pour créer au sein du laboratoire une nouvelle entité dont il présente ici les contours. La proposition est accueillie favorablement par l’ensemble des membres. R. Estève, en soulignant l’importance de Jesús Alonso Carballés au sein d’Ameriber, exprime son souhait que cette entité puisse prendre la forme d’un axe, en y associant par exemple, outre ses doctorant.e.s, d’autres EC du laboratoire qui demeureraient parallèlement membres de leur composante d’origine, sur le modèle de l’ERPIL, cette modalité permettant une grande souplesse au moment de valoriser la cohérence scientifique de l’UR.

**Point 3 :** Deux demandes de financement « hors-cadre » sont parvenues à R. Estève, dont l’usage est de consulter le Conseil pour les dépenses au fil de l’eau dépassant la somme de 450 euros. Amaia Cabranes et Isabelle Touton demandent une aide pour des missions Amériques. Ces dernières sont censées être planifiées dans le prévisionnel voté par le Conseil en novembre de l’année précédant l’exécution du budget : mais les collègues, très favorables à ces demandes, sont sensibles au fait que toute opportunité scientifique ne peut bien entendu pas être anticipée. Raphaël Estève propose d’accorder 600 euros à chacune immédiatement et de compléter éventuellement en fin d’exercice, à hauteur de 200 euros si les reliquats le permettent atteignant ainsi le maximum habituellement accordé quand les missions sont demandées dans le prévisionnel. Il est également répondu favorablement à une demande de délocalisation du Girlufi.

**Point 4 :** lesquestions diverses tournent pour la plupart autour du rapport d’évaluation HCERES, plutôt succinct du fait de la commutation indue de l’ « évaluation par composantes » demandée par l’UR et par l’UBM, en « évaluation globale », qui était la consigne finalement transmise aux membres du comité d’expert. Nuria Rodríguez Lázaro préconise, à la lecture du principal point négatif, à savoir le reproche à certaines composantes de demeurer trop « strictement universitaires », une élaboration à l’avenir plus collégiale de la partie rédactionnelle du rapport d’autoévaluation. Isabelle Tauzin demande s’il est possible d’avoir accès aux comptes rendus de la CDUR et du Conseil de l’ED, au sein desquels la Direction siège de droit. R. Estève répond que la demande lui semble tout à fait légitime, et qu’il créera un groupe **Conseil AMERIBER 2022-2026 sur le BV de l’UBM** où seront accessibles aux membres du conseil ces comptes rendus ainsi que les éventuels documents préparatoires des prochaines séances. Les comptes rendus spécifiques à Ameriber, AG et Conseil, sont normalement accessible depuis le site web.